

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2023

RENDRE OBLIGATOIRE LE PAVOISEMENT DES DRAPEAUX FRANÇAIS ET EUROPÉEN
SUR LE FRONTON DES MAIRIES - (N° 1011)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 105

présenté par
Mme Hignet

à l'amendement n° 48 de M. Saulignac

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 2, substituer au nombre :

« 3 500 » ;

le nombre :

« 9 315 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de soustraire les villes de moins de 9 315 habitants du champ de l'obligation créée par cette proposition de loi.

Cette proposition de loi est en dissonance totale avec les préoccupations des élus locaux et des citoyens. Les maires attendent plutôt de nous des réponses aux problématiques quotidiennes auxquelles ils font face. Ces problèmes sont en grande partie causées par la dégradation de nos services publics de proximité.

La crise de l'hôpital public en est un exemple. C'est le cas dans ma circonscription, à Redon, où l'hôpital est en grande difficulté. Il subit la pénurie de ressources médicales et le manque de médecins.

Depuis presque un an, les urgences sont fermées la nuit. Tous les soignants sont inquiets. Ils n'ont reçu qu'une seule candidature d'infirmier pour l'été. L'unité psychiatrie est déjà passée de 25 à 18

lits. Si la direction fait tout son possible pour que les services tiennent, certains risquent de fermer cet été faute de solution.

Voilà de quoi nous devrions discuter.